

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LIMOGES
Chancelier de l'Université

DEC2/VP/N° 2018-39

- **vu** le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié portant statut particulier du corps des Conseillers Principaux d'Éducation ;
- **vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du Ministère de l'éducation nationale ;
- **vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **vu** l'arrêté rectoral n° 2018-37 du 5 mars 2018 portant désignation de la présidente du jury du certificat d'aptitude en vue de l'accès au corps des Conseillers Principaux d'Éducation (C.P.E.)
- **vu** l'arrêté rectoral n° 2018-38 du 5 mars 2018 portant désignation du vice-président du jury du certificat d'aptitude en vue de l'accès au corps des Conseillers Principaux d'Éducation (C.P.E.)
- **sur** proposition de la Présidente du jury

ARRETE

Article 1^{er}.

Le jury du certificat d'aptitude aux fonctions de Conseiller Principal d'Éducation est composé ainsi qu'il suit :

Présidente : Madame Dominique CHARRAZAC, IA-IPR établissements et vie scolaire

Vice-président : Monsieur Franck DAMAY, proviseur du lycée Gay Lussac – LIMOGES

Membres : Madame Isabelle FICAT, IA IPR établissements et vie scolaire
Madame Nathalie VIGNE, principale du collège Albert Thomas – EGLETONS
Monsieur Joseph MAKUTU, proviseur du lycée hôtelier Jean Monnet – LIMOGES
Monsieur Gérard GRELLE, maître de conférences, département d'allemand– Faculté des lettres et sciences humaines de Limoges

Article 2.

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 5 mars 2018
Le Secrétaire Général,
Recteur par *interim*
Vincent DENIS

Ampliations délivrées à :

- Présidente de jury
- Dossier

Pour ampliation,
La Responsable de la division des examens et concours


Marylène VALAGEAS